

épiscopal, trône ou fanteuil sont des expressions presque synonymes qui veulent dire que l'Evêque qui en prend possession par l'Intronisation, prend réellement possession de tout le diocèse confié à ses soins :

"Si ce jour est un jour de fête, mes chers Frères, ce n'est pas parce qu'un homme bien indigne est appelé à un honneur inmérite. C'est parce que Dieu, en l'appelant, a rétabli un siège dans lequel sera enseignée la doctrine chrétienne. Aussi quel charge, mes Frères, est celle qui, dès ce jour, m'est imposée ! Cette doctrine de l'Eglise catholique universelle, dont j'ai reçu le précieux dépôt, il faut que je la conserve entière et pure pour la transmettre à celui qui me succédera. Je devrai alors pouvoir dire avec saint Paul : J'ai conservé la foi. Pour accomplir cette tâche, j'ai le plus grand besoin de vos ferventes prières et de la sollicite, et surtout, mes Frères, je vous en conjure, prouvez par votre conduite obéissante et soumise que vous êtes attachés avec affection aux gouvernants et aux autorités que Dieu, dans sa sagesse, a placés au-dessus de vous. Soyez dévoués à tout ce qui est bon et précieux dans toutes les parties de la constitution nationale.

"Soyez charitables vis-à-vis de tous sans distinction de croyance, et soyez patients et résignés, Dieu sera avec vous. Votre religion vous fait un devoir de n'être pas seulement saints, mais encore bons, vertueux, doux, indulgents. C'est à ces prix, mes Frères, c'est à ces conditions que nous sont réservées les bénédictions célestes que je vous souhaite.

"Ainsi soit-il.

"La messe a été célébrée après cette allocution évangélique, et la bénédiction a été donnée aux fidèles par le docteur Wiseman.

"Dans la sacristie, le Cardinal a adressé une courte allocution aux prélats, les engageant à être diligents dans l'accomplissement de leurs devoirs spirituels.

"Le docteur Wiseman a dîné avec vingt des principaux membres du clergé, et le soir il y a eu réception à la résidence épiscopale de Golden-Square."

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 14 JANVIER 1851.

Première Page :—De la Persécution des hérétiques.—Nouvelles de Rome.—Angleterre.

Feuilleton :—Le Montagnard ou les deux Républiques—1793—1848. (suite).

Diocèse de Toronto.

Il y a quelques jours les bureaux publièrent une anecdote dont voici le résumé : Le Dr. Strachan Evêque Anglican de Toronto ayant, dit-on, invité l'Evêque catholique à dîner, dans les termes suivants : "L'Evêque de Toronto invite le Dr. De Charbonnel à dîner chez lui tel jour..." Mgr. De Charbonnel avait répondu en termes analogues : "L'Evêque de Toronto accepte l'invitation à dîner du Dr. Strachan etc."

Nous apprenons par une lettre particulière, qu'un ami a bien voulu nous communiquer, que ce qu'on a dit au sujet de cette invitation de l'Evêque protestant, et de la réponse de Mgr. De Charbonnel, n'est qu'une pure fiction imaginée à plaisir par le Globe. De tout temps ce journal s'est montré fanatiquement hostile à tout ce qui ne revient pas aux idées de sa secte religieuse. De là les sarcasmes ou les attaques haineuses et destituées de toute courtoisie qu'il dirige contre les Evêques catholique et protestant de Toronto. De là aussi la virulence et l'inconvenance de ses articles au sujet de la prétendue "agression papale." Semblable à un tambour de basque, il ne fait que repercuter les cris révoltants poussés en Angleterre contre l'Eglise catholique et sa hiérarchie.

Heureusement que cette feuille et autres semblables paraissent prêcher dans le désert, même à Toronto, et que le bon sens public a

fait bonne justice de toutes leurs ridicules érailleries ; car nous voyons, par la lettre ci-dessus mentionnée, que toutes les autorités du Gouvernement, de l'Université, de la ville, sont allées saluer Mgr. De Charbonnel, et lui offrir, avec les compliments de la saison, les témoignages les plus flatteurs de leur estime et de leur respect. Il semble que les citoyens les plus distingués aient voulu aussi protester en cette occasion contre les impertinences déclinées par ces feuilles ; car ils se sont rendus en très-grand nombre, conjointement avec leurs concitoyens catholiques, à la résidence Episcopale de Mgr. De Charbonnel. Au reste, les dignitaires eux-mêmes ont eu l'exemple de la courtoisie et de la bonne conduite, car Mgr. De Charbonnel et le Lord Evêque protestant se sont visités mutuellement avec la plus grande cordialité.

Son Excellence Lord Elgin a fait l'accueil le plus gracieux à Mgr. De Charbonnel qui était allé le complimenter, et le samedi suivant, au dîner du Château, l'a traité avec toute franchise et cordiale amabilité qui le distingue si éminemment.

Nous sommes heureux de voir ainsi échoier les efforts du fanatisme en Canada ; puisqu'il n'en est pas ainsi en Angleterre !

Le Lord Maire et les Echevins de Londres, la Cour du Conseil Commun (Common Council) la Cour de l'Intendance (Court of Lieutenancy), de la cité de Londres, et les Universités d'Oxford et de Cambridge ont présenté différentes Adresses à Sa Majesté au sujet de la prétendue "agression papale."

La Reine, dans ses réponses, remercie les signataires de ces Adresses de leur attachement à sa personne, à la constitution et à la foi protestante. Elle promet de maintenir intacte la liberté religieuse et de conserver, comme la sauvegarde de cette liberté, le culte protestant et les privilèges de l'Eglise établie par la loi. Mais elle n'a nullement insinué qu'elle considérait le rétablissement de la hiérarchie catholique comme une agression contre les droits de sa couronne ou l'indépendance spirituelle de ses sujets Protestants. La réponse à l'Université d'Oxford, la plus explicite de toutes, ne contient néanmoins rien de plus positif que l'expression vague et générale que voici :

"Vous pouvez compter sur ma détermination de maintenir également les droits de ma couronne et l'indépendance de mon peuple contre toutes agressions et empiètements de la part de quelque Souverain Etranger que ce soit :

Conversions.

Au nombre des conversions dont la nouvelle a été apportée par les dernières nouvelles d'Europe, sont celles de Lord et de Lady Campbell, et d'un M. Henn, appartenant à une famille protestante de distinction en Irlande, et membre lui-même du clergé de l'Eglise établie et possédant un riche bénéfice dans le Lancashire, en Angleterre. M. Henn était allé à Rome, et c'est après avoir en plusieurs conférences avec le Président du Collège Irlandais qu'il a fait profession de la foi catholique.

Un autre ecclésiastique distingué de l'Eglise Etablie, M. Butler, ci-devant directeur d'une école de couvent Pusiéiste à Londres, s'est aussi fait catholique.

Parmi les nombreuses conversions de Juifs, de Protestants et d'Infidèles du Continent, on remarque celle d'un Anglais à Madrid, qui venait d'arriver sur un vaisseau et qui, ayant été mortellement blessé par accident et étant entré à l'hôpital, n'eut rien de plus pressé que de faire venir un prêtre catholique. Il abjura le Protestantisme, et, peu de jours après, il mourut dans les consolations de la foi religieuse.

Freeman's Journal.

Le Church and State Gazette du 29 novembre contient ce qui suit :

"Nous croyons qu'il n'est plus permis d'entretenir aucun doute sur l'intention de l'archidiacre Manning d'entrer dans l'Eglise de Rome. C'était un sujet général de conversation à Chichester, où l'on disait que l'archi-

diacre avait pris congé, de son clergé, vendredi dernier, au meeting qui a eu lieu. On s'est abstenu, dans cette circonstance, avec une attention délicate de toute allusion pénible. Les situations respectives de l'archidiacre et du clergé étaient convenablement appréciées de part et d'autre. Des souvenirs et des réflexions fort tristes ont préoccupé les esprits."

Le même journal ajoute, dans son numéro du 6 décembre :

"Tout ce que l'on sait de nouveau sur les intentions de l'archidiacre Manning, c'est qu'il a donné sa démission comme archidiacre de Chichester, le soir où son Evêque est allé le voir à Lavington. On dit que M. Manning se prépare à faire un voyage à Jérusalem, où il sera accompagné de M. Dodsworth et autres personnes."

La nouvelle donnée par la Gazette de l'Eglise et de l'Etat, dit un journal français, est confirmée par le silence des journaux pusiéistes. La démission du célèbre archidiacre ne fut pas qu'il soit encore déterminé à embrasser la foi catholique ; mais cette première démarche permet d'entretenir l'espérance que cet heureux événement ne tardera pas à s'accomplir. L'exemple de l'archidiacre Manning ne peut manquer d'être suivi par un nombre considérable d'ecclésiastiques et de laïques. Car M. Manning est aujourd'hui le chef et l'homme le plus éminent du parti pusiéiste. Il est dans l'Eglise anglicane ce qu'est dans le catholicisme M. Newman, un centre vers lequel convergent les intelligences d'élite, les esprits droits, les consciences honnêtes—C'est ainsi que les hommes les plus vertueux et les plus instruits de l'Anglicanisme répondront aux injures faites à l'Eglise catholique ! Les manifestations qui se succèdent depuis un mois contre Rome et ses croyances sont une prédication beaucoup plus éloquente que les anglicans ne l'imagent. Nous ne tarderons pas à en recueillir les fruits.

On lit dans la Minerva :

"On nous dit que le magnifique buste en marbre de Monseigneur de Montréal, qui devait être offert à Sa Grandeur le premier jour de l'an, ne lui sera présenté que le 1er de février, fête de St. Ignace, patron de Mgr. Bourget. Un montant de souscriptions est déjà réalisé par les contributions spontanées de plusieurs éminents citoyens de la ville et de membres du clergé. Nous apprenons aussi que les noms des donateurs pour cette offrande des citoyens catholiques de Montréal à leur évêque, s'ont inscrits sur le piédestal qui supportera le buste.

"Il y a donc espoir de conserver au pays cette œuvre d'art qui a été couronnée à notre exposition industrielle d'octobre dernier."

Le démolé des avocats de Québec avec les Juges de leur section ne se doit pas devoir se terminer promptement. La position toute spéciale des Juges leur interdit presque les discussions dans les journaux sur les causes du différend où nous voyons leurs noms figurer sans un mot de justification en leur faveur.

Selon le Journal de Québec, l'hon. M. Bowen aurait communiqué un tarif libéral qu'il avait préparé, mais qui a été rejeté par la majorité des Juges, afin de se disculper lui-même en paraissant attribuer à ses collègues la faute des précédents que le barreau de Québec met à leur charge. M. le Juge Meredith, de son côté, publie une lettre explicative dans laquelle il proteste n'avoir conservé aucun souvenir d'une promesse de sa part au sujet de la communication du tarif, et déclare s'être borné à dire qu'à cet égard "il n'avait aucun doute que la requête du barreau ne fût accorée," admettant par là que cette communication méritait d'être approuvée.

Nous ignorons quelles explications peuvent être fournies au nom des deux autres Juges de la cour supérieure à Québec, M.M. Baquet et Duval, si toutefois il est question de cela.

La légalité du tarif nouveau sera attaquée devant la cour des Appels, le barreau de Québec en prétendant la nullité. Quand une décision suprême aura réglé ce point d'une manière ou d'une autre, il n'en demeurera pas

moins vrai que le barreau a le droit de réclamer contre toute réduction de frais incompatible avec l'indépendance de cette profession ou dégradante pour elle. Le sentiment du Monseigneur ne change rien à la justice d'une plainte ainsi motivée. Les droits des avocats ne sont point des privilèges ; ils reposent sur l'équité de même que ceux des justiciables. Entre les uns et les autres il s'agit de déterminer la proportion utile et convenable. C'est là tout.

Nous devons ajouter que le Comité nommé par le barreau de Montréal pour prononcer sur la légalité du tarif nouveau promu par les Juges, a fait un rapport qui confirme l'opinion du barreau de Québec sur l'illégalité du tarif des honoraires pour la Cour Supérieure, et dans lequel il exprime une opinion favorable à la validité du tarif pour la cour de Circuit. Ce rapport, adopté par la majorité du Comité en question, est signé des noms qui suivent : "A. Buchanan, S. C. Monk, Henry Smart, R. MacKay, et T. J. J. Lorranger."

MM. C. S. Chénier et G. E. Cartier membres du même comité, ont émis une opinion contraire. Ils soutiennent que la nullité prétendue "ne pourrait résulter que d'une infraction formelle de la loi ou d'une omission de la part de ceux qui ont été appelés à régler le tarif nouveau, et se conformer aux injonctions essentielles de la loi relatives au mode d'exécution, et qu'il n'y a rien à reprocher dans le tarif sous aucun de ces rapports." Ils pensent aussi que "le défaut d'uniformité dans les honoraires de quelques-uns des officiers dans les divers districts n'est pas suffisant pour entraîner cette nullité."

Tableau du droit.

Des Lectures sur diverses branches importantes de notre droit auront lieu successivement tous les lundis à compter du 13 janvier courant jusqu'au 15 mai prochain. On nous dit que ces dissertations ont été promises aux membres de la société des étudiants de cette ville (Law Student's Society of Montreal), qui a déjà témoigné d'une emulation louable pour l'étude. Voici l'énumération des Lectures selon l'ordre qu'elles suivront :

- Lundi, 13 janv.—Discours d'Introduction—Hon. Juge C. Mondelet.
Lundi, 20 janv.—Code de Justinien—Hon. Wm. Badgley, C. R.
Lundi, 27 janv.—Fiefs et Censives—S. C. Monk, Ecr.
Lundi, 3 fév.—Prescriptions—F. G. Johnson, Ecr.
Lundi, 10 fév.—Contrat de Mariage et ses conventions incidentes—John Rose, Ecr.
Lundi, 17 fév.—Testaments et Successions—Alex. Buchanan, Ecr. C. R.
Lundi, 24 fév.—Privilèges et hypothèques—Hugh Taylor, Ecr.
Lundi, 3 Mars—Billets Promissoires et Lettres de Change—Hy. Driscoll, Ecr.
Lundi, 10 Mars—Société et gestion d'affaires—G. R. Robertson, Ecr.
Lundi, 17 Mars—Assurance—Alex. Cross, Ecr.
Lundi, 24 Mars—Insolvabilité, Gage, arrêt sur la chose in transitu, et droit de rétention—E. L. Montzambert, Ecr.
Lundi, 31 Mars—Cautiionnements—Andrew Robertson, Ecr.
Lundi, 7 Avril—Conflit des Lois—C. Dunkin, Ecr.
Lundi, 14 avril—Actions—J. C. Bruneau, Ecr. J. C.
Lundi, 21 avril—Plaidoyers—John J. C. Abbott, Ecr.
Lundi, 28 avril—Preuve—W. F. Coffin, Ecr.
Lundi, 5 mai—Législation criminelle—Robt. McKay Ecr.
Lundi, 15 Mai. Conclusion—Hon. Juge Day.

Traité sur la Tenue Générale d'une Terre dans le Bas-Canada, etc.

Nous avons tout récemment signalé à l'attention publique le pamphlet qui, sous ce titre, renferme de précieux enseignements sur l'agriculture pratique appropriée au Bas-Canada, dans un lucide exposé de treize pages. En même temps, nous avons fait connaître que

Son Excellence, le Gouverneur-Général, appréciant le mérite de ce travail dû à l'expérience et à la plume d'un cultivateur canadien, en avait ordonné la publication à ses frais pour le faire distribuer aux agriculteurs du Bas-Canada, dans un but d'utilité générale. Cette considération nous a fait renoncer à l'idée que nous avions entretenue un moment d'en présenter une analyse à nos lecteurs. La distribution de la brochure pouvant être effectuée d'ici à peu de jours, nous sommes chargé d'inviter Messieurs les Curés de la campagne à vouloir bien faire parvenir au Secrétariat de l'Evêché de Montréal, les notes contenant l'indication du nombre d'exemplaires voulu pour chaque paroisse, et les noms des personnes à qui l'envoi en doit être fait. Nous espérons de nombreuses réponses à cet appel en faveur d'un progrès aussi désirable que celui de l'art agricole dans cette section de la province.

Le grand nombre de communications que cette distribution nécessite, doit engager à la faire parvenir franc de port. Il sera donné une copie du traité pour chaque chef de famille.

Brownson's Quarterly Review. No. XVII.

January, 1851 Boston.

Nous accusons la réception de cette excellente Revue à laquelle nous souhaitons de grand cœur tout le succès qu'elle mérite si éminemment. Ce numéro renferme plusieurs articles très remarquables dont nous regrettons de ne pouvoir parler plus longuement aujourd'hui. Voici les titres de ces différents articles : "Dr. Bushnell sur la Trinité ; La Rébellion Hongroise ; La loi venant de plus haut ; Declin du Protestantisme ; Notices et critiques littéraires."

Nous recommandons surtout les deux articles sur le "Declin du Protestantisme," et la "Rébellion Hongroise."

Dans ce dernier, M. Brownson pose en thèse que l'insurrection qui a eu lieu en Hongrie, n'a rien eu de commun avec la démocratie, mais n'a été réellement que la révolte de la noblesse Magyare non tirée, pour conserver son "droit historique" de domination sur les inférieurs paysans de la Hongrie.

Cette thèse, si extraordinaire qu'elle puisse paraître, M. Brownson la prouve victorieusement en se servant exclusivement de plusieurs écrits composés pour la défense de l'insurrection Magyare.

Nous regrettons de ne pouvoir suivre le savant critique dans le développement de ses preuves ; peut-être pourrions nous y revenir plus tard. En conclusion de son premier article, dont il nous promet la suite dans un prochain numéro, M. Brownson tire les deux conséquences suivantes : la première, que les Magyares, auteurs de la révolte, se sont toujours opposés à tout plan d'amélioration dans le sort de plus de dix millions de sujets de la race Slave qui tous étaient serfs des Magyares, et que c'est uniquement pour avoir voulu briser les fers qui tenaient ces dix millions depuis neuf siècles dans le plus dur esclavage, sans aucun droits politiques ni civils, à la race Magyare composée d'environ quatre millions, que l'Autriche eût à soutenir une guerre sanglante contre les Magyares qui déclenchèrent aussitôt leur indépendance, et nommèrent Kosuth dictateur pour soutenir par les armes ce qu'ils appelaient leurs droits historiques.

La seconde conséquence est que le public américain s'est trop grossièrement trompé à croire que les Magyares visaient à fonder une république ; rien n'était plus éloigné de leurs véritables intentions ; ils n'ont voulu qu'une chose, conserver leur antique constitution par laquelle la race Magyare était seule noble et propriétaire du sol, et la race Slave habitant la Hongrie, la Croatie, et la Transylvanie, et formant l'immense Majorité de la nation, toute entière sous le servage le plus dur et le plus abject. L'autocrate Slave demandait en tout l'égalité devant la loi avec la race Magyare. En 1848 cette race si longtemps esclave, ayant à sa tête Jellachich, voulut s'affranchir du joug de fer qui pesait sur elle ; une guerre de race éclata en Hongrie ; l'Autriche ne pouvait rester neutre ; elle se prononça en faveur de l'opprimé, et soutint

silencieux qui l'entourait et prenant un air doux et souriant, il dit : Du reste, il n'y a rien dans la mission que je remplis qui puisse effrayer la citoyenne Savermy. La commune désire l'interroger sur certains renseignements qui lui sont nécessaires. Elle n'a rien à craindre pour sa vie ni pour sa liberté ; elle sera libre de revenir dans ce convent avant ce soir ; mais prenez-y garde, quand la commune ordonne, elle veut être obéie sans retard. Si la citoyenne Savermy ne se rend pas d'elle-même, immédiatement, à l'injonction qui lui est faite, malheur à elle ! malheur à toutes ses complices ! Non seulement elle sera privée de la liberté, mais de la vie ; et vous toutes, vous aurez le même sort, et ce convent sera détruit de telle façon qu'il ne restera pas pierre sur pierre. Je vous donne cinq minutes pour réfléchir. Pendant ce discours la Supérieure était restée debout, les bras croisés, seulement une de ses mains tenait son crucifix, comme pour rappeler à ses ouailles le serment qu'elles avaient fait.

Elle resta silencieuse encore quelques instants : Vous le voyez, dit-elle enfin, celle que vous demandez n'est plus ici.

Mille tonnerres, s'écria Léonidas, ce n'est pas possible !

Depuis huit jours, reprit la supérieure, plus de vingt jeunes filles qui m'étaient confiées, sont également parties ; il ne reste plus que celles qui appartiennent à la communauté.

Léonidas était au comble de l'exaspération : Vous êtes toutes ici, toutes ses complices ! criait-il en allant de l'une à l'autre en les secouant

violamment par les bras... Puissance sublimée de la religion, qui fait de femmes faibles des cœurs forts et inébranlables ! Toutes les sœurs baissèrent la tête sous le souffle de cette furieuse colère, mais pas une bouche ne s'ouvrit pour murmurer le nom prosaïque. C'était surtout ce silence, ce calme, cette résignation qui exaspéraient à un degré indicible le citoyen ex-huissier. Il était à bout de colère, de fureur, de rage ; une sueur épaisse coulait de son front.

A côté de lui se tenait un homme entre les deux âges. Cet homme formait un contraste frappant avec le citoyen Léonidas ; il était calme, impassible ; il avait la grande habitude de ces sortes de scènes, qui ne l'ébranlaient plus ; c'était un vieux renard dans le métier ; il avait l'air de croire à tout, tout en ayant bien soin de ne croire à rien ; seulement, pendant que Léonidas se livrait à des cris et à des gestes, il promenait son œil gris sur le cercle qui les entourait ; il était trop fin, trop versé dans la carrière des arrestations pour ne pas deviner ce qu'il devait y avoir sous ce silence et cette résignation renuillée. Cet homme était d'une physionomie avenante ; il souriait toujours. Il prit froidement Léonidas par le bras. Tu l'emportes bien inutilement, citoyen, lui dit-il d'un ton de voix des plus doux ; pourquoi cette si grande colère vis-à-vis ces dignes sœurs qui ne peuvent te répondre rien autre chose ! Notre mission est remplie et nous n'avons qu'à retourner à la commune... Tout en parlant ainsi, il glissa deux ou trois mots bas à Porcillo de l'ex-huissier.

Toute la communauté écoutait si attentivement les bienheureuses paroles qu'il venait de prononcer, que nulle des sœurs ne fit attention à ce petit à part.

Le nouveau personnage fit quelques pas fort poliment vers la supérieure : Citoyenne, dit-il, il n'y avait d'important dans cette mission que le respect dû à la loi ; la commune avait décrété l'arrestation à provision de la citoyenne Savermy pour obtenir d'elle divers renseignements. Je ne doute pas un instant que la sùsliste ne soit plus ici, puisque vous l'affirmez d'une façon si positive ; je suis convaincu que ce n'est pas vous qui voudriez mentir, citoyenne supérieure, avec tant d'assurance ; ce serait un exemple fâcheux que vous ne voudriez certainement pas donner à vos ouailles, dont vous devez être en tout l'exemple et le modèle. Vous comprenez que je ne veux pas vous parler ici de la position bien terrible dans laquelle vous mettriez vous et votre communauté... En parlant ainsi, notre homme avait le visage le plus tranquille qui se pût voir ; sa voix était des plus mellieuses. Il reprit sans rien perdre de son affabilité : Seulement, citoyenne, je me permets d'une petite observation à laquelle n'a pas pensé le citoyen Léonidas, dont le caractère est un peu vif... C'est qu'il est impossible que le citoyen... Savermy soit venu chercher il y a, deux jours... la citoyenne Savermy, si par une raison bien simple, c'est qu'il y a cinq jours, notez bien ceci, il y a cinq jours, le citoyen Savermy, a été surpris à un endroit d'Arles, par de vrais patriotes... et qu'il a... été tué.

La pauvre Jeanne, pâle, immobile, mais frémissante, était pour ainsi dire suspendue aux lèvres de cet homme ; toute son âme allait au-devant des mots qu'il prononçait, et la lenteur avec laquelle il appuyait froidement sur chaque syllabe était un poignard qui lui déchirait le cœur. Lorsqu'elle entendit ces dernières paroles : "et qu'il a été tué," ses forces abandonnèrent tout à coup et elle tomba inanimée sur le carreau en laissant échapper des gémissements.

Alors, cet homme au visage si doux, changea à l'instant de physionomie, comme s'il eût arraché un masque de son visage ; sa tête se releva menaçante et terrible, un sourire de triomphe plissa ses lèvres sanguines, et il s'écria d'une voix qui résonna comme un arrêt de mort dans les échos de la salle :

Voilà la citoyenne Savermy !... je savais bien que je la découvrirais !... Et s'avançant vers elle d'un pas lent et grave, il s'écria : Citoyenne Savermy ! au nom de la commune, je l'arrête !

Léonidas s'était précipité sur la jeune fille ; il l'écarta rudement des sœurs qui entouraient et qui avaient relevé la pauvre et malheureuse enfant et la soutenaient dans leurs bras, et il s'écria d'une voix rauque : enfin je la tiens !... citoyenne Savermy, tu ne m'échapperas pas ! Seigneur ! dit la supérieure en joignant ses deux mains avec une profonde douleur, vous l'avez donc voulu !

Un profond silence succéda à ce torrent de paroles qui avaient si tumultueusement grondé dans cette sainte et calme demeure. La

pauvre Jeanne avait repris ses sens ; elle éclata en sanglots et murmura d'une voix déchirante : Oh ! mon père ! mon pauvre père ! mort !... assassiné ! sans que j'aie reçu son dernier embrassement !

Citoyenne, dit brusquement Léonidas, il faut nous suivre ; tu pleureras aussi bien là bas qu'ici. Et joignant le geste à la parole, il la saisit par le bras et l'entraîna.

Du reste, citoyenne Savermy, ajouta l'autre d'une voix ironique, si cela peut t'être agréable, je te dirai que je ne sais pas le moins du monde si ton père a été tué. Le comte Henri et Batistin, guidés par petit Pierre, étaient arrivés sans encombre à Orange à la tombée de la nuit, et s'étaient cachés dans un fossé en attendant le jour pour aller à Batistin, infatigable, était allé aux renseignements et avait appris que Jeanne était en prison ; pendant ce temps là Henri de Savermy avait disparu.

Monsieur le comte, dit Batistin en quittant avec Henri de Savermy le fossé dans lequel ils avaient tous deux passé la nuit, il me vient une idée.

Tu es bien heureux, mon pauvre Batistin ; quant à moi, ma tête est un chaos, je n'y entends que les battements de mon cœur et les angoisses toujours croissantes de mon inquiétude. Voyons ton idée.

Je vais acheter des plantes rares. Mon pauvre garçon, je crois que tu deviens fou, car pour plaisanter le jour serait mal choisi.

(A continuer.)